Taxe d'accise—Loi

depuis des années. J'aurais bien moins d'objections, si l'argent servait à créer des emplois pour les Canadiens.

Les gouvernements, libéraux et conservateurs, ont accordé des dégrèvements fiscaux sans poser les questions fondamentales qu'il faut se poser avant d'accorder des allégements et des exemptions d'impôt aux sociétés. Comment une société qui bénéficie de reports d'impôts compte-t-elle justifier à l'avenir cet avantage que le gouvernement fédéral lui consent? Il s'agit certes d'une question fondamentale qui devrait être posée à toutes les sociétés qui demandent à profiter d'un report d'impôt. Sans cela, des centaines de millions de dollars seront accordés à des sociétés et le gouvernement ne demandera rien en retour.

Je voudrais aborder très brièvement un autre aspect du régime fiscal qui, selon moi, doit être examiné avant que l'on ne présente un projet de loi tendant à augmenter d'un p. cent la taxe de vente. J'ai déjà signalé que cette mesure était régressive. Selon les données fournies par le ministère du Revenu, près de 8,000 Canadiens dont les revenus étaient supérieurs à \$50,000 par année en 1981—c'est là la dernière année pour laquelle des statistiques ont été établies—n'ont versé aucun impôt sur le revenu. Nous savons également que près de 250 Canadiens au revenu supérieur à \$250,000 par année ont réussi à ne pas verser un sou d'impôt sur le revenu. Comment alors le ministre des Finances (M. Wilson) peut-il justifier la présentation d'un projet de loi qui demande aux Canadiens ordinaires à revenu moyen, qui donnent déjà entre 20 et 30 p. 100 de leur revenu total au fisc, de faire ce sacrifice, alors qu'on ne demande rien aux particuliers et aux sociétés qui ne paient pas leur juste part d'impôt? C'est parce que le gouvernement ne se penche pas sur cette question et qu'il ne nous fait pas connaître son point de vue à ce sujet, que nous nous opposerons à ce projet de loi.

En terminant, je voudrais vous donner un résumé des raisons économiques pour lesquelles nous nous opposerons à ce projet de loi. Nous croyons que l'augmentation de la taxe de vente fédérale est une mesure extrêmement régressive. Tous les Canadiens doivent payer le même montant pour les biens qu'ils achètent, quel que soit leur revenu. Je rappelle aux députés que des milliers de Canadiens aux revenus élevés ne payent aucun impôt sur le revenu, alors que des millions d'autres versent une bonne partie de leurs revenus au fisc.

En outre, le projet de loi réduit le pouvoir d'achat de plus de 3 milliards de dollars ce qui n'est pas fait pour aider l'économie canadienne, au contraire. Il faut augmenter le pouvoir d'achat des Canadiens, afin de stimuler la demande et d'accroître ainsi la production des sociétés canadiennes.

Enfin, on pourrait facilement se procurer ces trois milliards de dollars en mettant fin à de nombreux avantages fiscaux inutiles qui sont accordés au secteur privé. Dans son plus récent rapport, le Conseil économique du Canada précise que la croissance énorme des concessions fiscales accordées aux sociétés durant les années 70 a eu des répercussions discutables et que plus souvent qu'autrement, il s'est agi d'un gaspillage d'argent. On estime que les subventions pures et simples et les exemptions fiscales accordées au secteur privé coûteront cette année au gouvernement 18 milliards de dollars. Si le gouvernement a besoin de plus d'argent pour réduire le déficit, il serait opportun qu'il obtienne cet argent des particuliers et des groupes nantis, notamment les sociétés Canadiennes, qui ne paient pas leur juste part d'impôts.

M. le vice-président: Y a-t-il des questions ou des observations?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, je voudrais faire quelques brefs commentaires sur le projet de loi à l'étude. Je voudrais également faire quelques observations sur le discours du député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow).

Le député nous reproche de fausser le régime fiscal, mais il ferait bien de lire le projet de loi. En fait, celui-ci aide les agriculteurs et les pêcheurs. D'une façon générale, l'entreprise ou l'exploitation des agriculteurs et des pêcheurs est passablement petite. Le projet de loi allège considérablement leur fardeau fiscal. Le député s'oppose au projet de loi sous prétexte que le gouvernement fait exactement ce que le gouvernement précédent a fait—il fausse le régime fiscal en faveur des grandes exploitations et des grandes entreprises-mais il devrait comprendre que le projet de loi a exactement l'effet contraire. Ce projet de loi allègera le fardeau fiscal de plus de 330,000 agriculteurs. Par ailleurs, il aidera bien des chasseurs, pêcheurs, trappeurs ou bûcherons. La plupart de ces gens ont une très petite exploitation. Si le député s'oppose à ce projet de loi, il s'oppose à ce que l'on accorde des concessions fiscales à ces personnes qui en ont grand besoin.

Le député devrait savoir par ailleurs que la seule province du Canada dirigée par un gouvernement néo-démocrate impose une taxe provinciale assez importante sur le carburant. Il devrait savoir que le gouvernement du Manitoba, qu'il appuie je suppose, ne met pas en pratique les principes dont le député a parlé.

Je félicite le ministre des Finances (M. Wilson) et la ministre d'État aux Finances (M^{me} McDougall) d'avoir compris que les agriculteurs, les pêcheurs et d'autres personnes qui paient beaucoup d'impôts avaient besoin d'allègements fiscaux.

Parlons de la ministre d'État aux Finances; on s'est demandé comment accorder la réduction aux agriculteurs et aux pêcheurs du fait que le carburant est entreposé en vrac de différentes façons. Nous avons été très heureux de constater que la ministre, avec l'aide de ses collaborateurs, est parvenue à trouver un moyen de permettre à tous de recevoir la réduction de taxe à la source, ce qui leur évite de devoir la payer, puis la réclamer. Le gouvernement précédent imposait par contre une taxe de 7 cents le gallon soit de 1.5 cent le litre, qui était remboursable, ce qui posait toutes sortes de problèmes aux bénéficiaires qui devaient tenir des comptes, puis réclamer le remboursement.

• (1230)

Le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) devrait comprendre que certaines des mesures que prend le gouvernement sont précisément le genre d'initiative qu'il lui reprochait de ne pas prendre. Une des raisons pour lesquelles les téléspectateurs sont déroutés par ce qui se passe à la Chambre, c'est qu'ils n'entendent que des plaintes. C'est bien beau de s'opposer au projet de loi, mais il faudrait faire la part des choses. Les députés devraient dire qu'ils n'aiment pas certaines dispositions du projet de loi en reconnaissant qu'ils en aiment d'autres, mais que, tout compte fait, ils doivent s'y opposer.